



Communauté de Communes
de l'Est Lyonnais



Rapport annuel Egalité Hommes/Femmes 2026

Plan d'action sur l'égalité

1. Etat des lieux 2026 au regard des 7 indicateurs :

(au 01/01/2026)

1.1. Conditions générales de l'emploi

La place des femmes dans la collectivité

Femmes	62,50%
Hommes	37,50%

L'accès aux catégories hiérarchiques d'encadrement

	Cat. A	Cat. B	Cat. C
Hommes	33%	67%	0%
Femmes	25%	50%	25%

Part des femmes en catégorie A	56%
Part des femmes en catégorie B	56%
Part des femmes en catégorie C	100%

La représentation des femmes et des hommes au sein des filières

	Femmes	Hommes
Administrative	95%	5%
Technique	15%	85%

Les recrutements en 2025

50% des recrutements sont des femmes.

50% des recrutements par voie de CDD sont des femmes.

L'accès au statut de fonctionnaire

25% des femmes ont le statut de contractuel sur emploi permanent
contre **6%** des hommes.

L'accès au CDI

Un seul agent (un homme) de la CCEL en CDI.

Les emplois fonctionnels

Un seul emploi fonctionnel à la CCEL occupé par une femme depuis 2021 (Emploi de DGS).

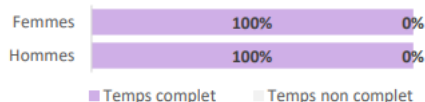
Critères liés à l'âge

- *Moyenne d'âge au sein de la CCEL : 46 ans*
- *Moyenne d'âge pour les femmes : 45 ans*
- *Moyenne d'âge pour les hommes : 47 ans*
- *Proportion des plus de 50 ans : 25% des femmes et 50% des hommes*

1.2. Organisation du temps de travail

L'organisation du temps de travail

La répartition des emplois à temps complet et à temps non complet



L'accès au temps partiel

Femmes à temps plein 80% *A temps partiel 20%*

Hommes à temps plein 100%

L'accès au temps partiel sur autorisation ou de droit

50% des femmes à temps partiel sont sur un temps partiel DE DROIT

1.3. Evolution de carrière

En 2025 :

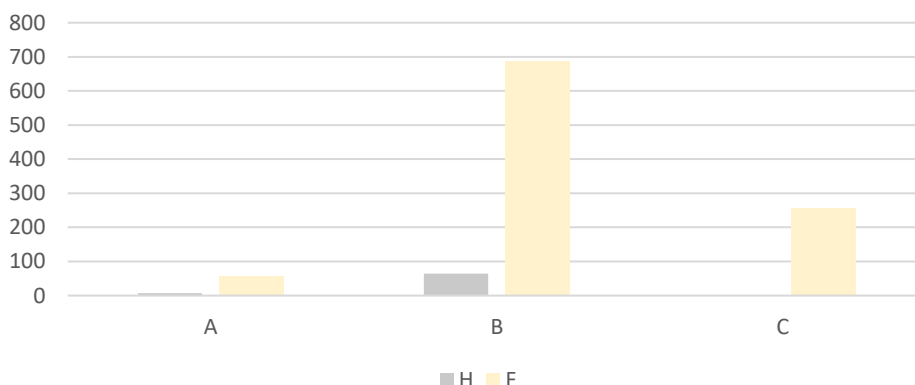
- *2 avancements de grade - 1 homme et 1 femme*

19% des agents titulaires ont bénéficié d'un avancement d'échelon

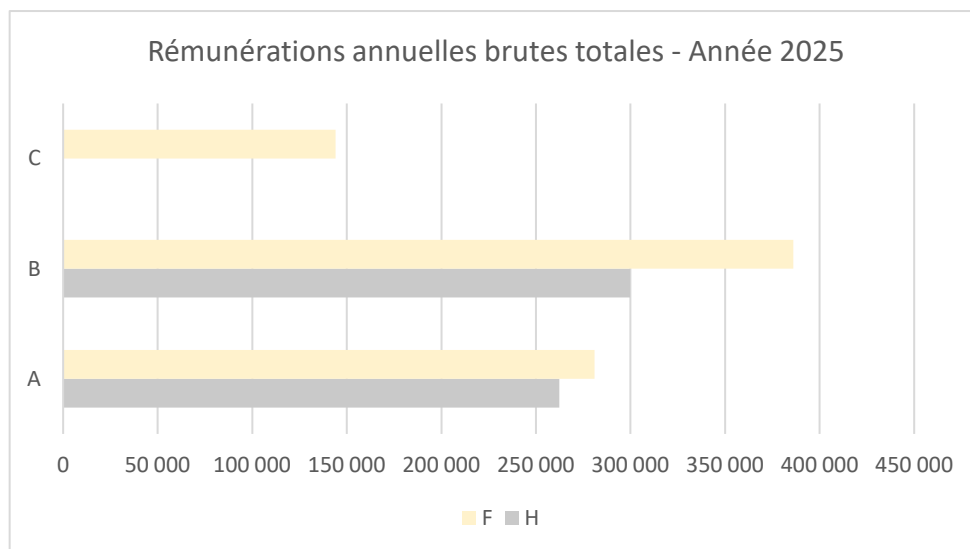
- *50% de femmes*
- *50% d'hommes*

1.4. Formation

Temps imparti en formation - Année 2025



1.5. Rémunération



1.6. Conditions de travail et congés

Congés et conditions de travail en 2025

Jours d'absences	Hommes	Femmes
Maladie ordinaire	10	292
Accidents de service	0	0
Accidents de trajet	0	0
Longue maladie	0	365
Maladie prof.	0	0
Maternité et adoption	0	126
Paternité et adoption	0	0

1 agent en congé maternité

Pas d'agent en congé parental

Pas d'agent en congé de paternité

1.7. Actes de violence ou de harcèlement

Aucun acte de de violences physiques envers le personnel (y compris violences sexuelles) n'a été signalé.

Aucun signalement pour harcèlement moral n'a été rapporté.

Aucun signalement pour harcèlement sexuel n'a été rapporté.

Aucun signalement pour agissements sexistes n'a été rapporté.